

Compte / Transactions financières

Quiconque gagne de l'argent et doit payer des facturiers a besoin d'un compte bancaire ou postal. Les cartes de débit ou crédit sont très répandues pour payer les achats.

Compte

En Suisse, presque tous les habitants ont un compte. Le salaire des employés y est généralement versé. Un grand nombre de banques et la poste proposent des comptes aux personnes privées. L'ouverture d'un compte est généralement gratuite, par contre il peut y avoir divers frais de gestion. De même que les frais de gestion, les intérêts et les prestations diffèrent d'un fournisseur à l'autre, il est recommandé de les comparer. Pour ouvrir un compte, il est nécessaire de présenter un passeport ou un autre document d'identité.

Cartes de débit / Cartes de crédit

Celui qui possède un compte obtient dans la règle une carte de compte afin de pouvoir retirer de l'argent comptant. Celle-ci n'est toutefois valable qu'auprès du propre établissement bancaire. Les banques et la poste proposent également des cartes de débit (p.ex. Maestro), avec lesquelles on peut retirer de l'argent aux bancomats et payer dans la plupart des magasins. Ces cartes peuvent également être utilisées à l'étranger. Les frais de gestion diffèrent selon les cartes. Les cartes de crédit peuvent être requises auprès de divers fournisseurs. Là aussi, les prestations et les frais de gestion sont très différents et il est recommandé de les comparer. Le paiement par carte de débit ou crédit est désormais largement répandu.

Payer les factures

Les factures sont généralement envoyées par poste avec un bulletin de versement. Il existe trois façons de les payer:

- E-banking : le paiement par internet est largement répandu et sécurisé.
- Au guichet: il est possible d'effectuer le paiement avec de l'argent directement au guichet postal au moyen du bulletin de versement. Celui qui possède un compte postal peut, s'il le désire, le faire débiter de son compte. Les clients des établissements bancaires peuvent également donner leurs ordres de paiement au guichet.
- Par poste: les ordres de paiements peuvent être aussi envoyés par lettre à la banque ou la poste
- La banque ou la poste fournissent toutes les informations nécessaires.
- Possibilités de paiement pour des factures périodiques:
- L'autorisation pour prélèvement LSV (LSV) Débit Direct est pratique, les factures sont automatiquement débitées du compte. Les émetteurs de factures ou la banque/poste renseignent à ce sujet.
- Si le montant de la facture est toujours identique (p.ex. le loyer), on peut établir un ordre de paiement permanent (Dauerauftrag) auprès de la banque ou de la poste.

Les factures ont toujours un délai de paiement. S'il n'est pas tenu, cela peut avoir des conséquences: une procédure de recouvrement peut être entamée.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.merhaba-aargau.ch/fr/argent-et-impots/compte--transactions-financieres